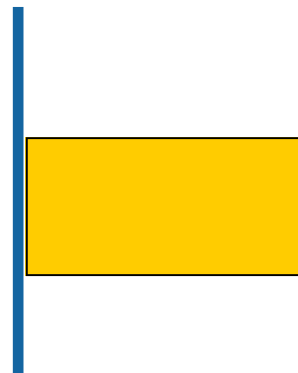


## ANNEXE 5



## MANUEL DE GESTION

**TITRE : PARTENARIAT**

**TYPE DE DOCUMENT : POLITIQUE**

|                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| Expéditeur                       | : | Directeur général   |
| Destinataires                    | : | Directeurs et leurs gestionnaires   |
| Responsable de son application   | : | Chaque directeur et chaque gestionnaire dans leurs champs de responsabilité |
| Lieu ou champ de son application | : | Tout l'établissement et ses ressources contractuelles                       |

\_\_\_\_\_  
Directeur général

Approuvée le : 28 janvier 2004

Révisée le : 18 décembre 2007

### 1. RAISON D'ÊTRE

Le Centre de réadaptation La Myriade a comme mission de permettre à des personnes résidant dans la région Lanaudière et ayant des caractéristiques particulières d'actualiser et de développer leur potentiel afin d'assumer leur rôle de citoyen à part entière.

Par l'entremise de son service en hébergement non institutionnel, il assure à l'ensemble des établissements de la région de Lanaudière un parc régional de ressources de type familial accueillant des enfants et adultes en besoin d'hébergement ainsi qu'un parc de ressources intermédiaires pour répondre aux besoins de la clientèle du CR La Myriade.

La direction et le personnel de l'établissement souscrivent aux orientations ministérielles en matière d'intégration et de participation sociales des clientèles dites vulnérables. Ces orientations de même que les enjeux reliés à l'actualisation des politiques qui en découlent invitent au décloisonnement des pratiques et à l'émergence de nouveaux champs de compétences en matière de réseautage et de développement social, tant chez les intervenants et gestionnaires que chez les ressources contractuelles.

Dans cet esprit, le CR La Myriade reconnaît l'importance de contribuer au renforcement du partenariat, autant à l'intérieur du réseau actuel de services qu'à l'extérieur de celui-ci.

S'inspirant des éléments de la politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches, de la politique de santé mentale, des orientations ministérielles pour les personnes présentant un trouble envahissant du développement, de la politique de Santé et Bien-être de même que du cadre de relations lanaudois sur les modalités de collaboration et d'ententes de service entre les organismes communautaires et les établissements publics du réseau (annexe 1 à venir), le CR La Myriade entend donc, par la présente politique, identifier ses principaux engagements et attentes en matière de partenariat.

## 2. BUTS

Doter l'établissement d'un cadre de référence en matière de partenariat venant soutenir les quatre volets de sa mission soient : l'adaptation, la réadaptation, l'intégration sociale et le soutien à l'entourage.

Reconnaître et valoriser les pratiques de partenariat instituées de longue date par l'établissement.

Améliorer la cohérence des actions initiées par le personnel du CR La Myriade en matière de partenariat.

Contribuer au développement du réseau social et de la participation sociale de nos clientèles.

Promouvoir la collaboration et le partenariat dans nos relations professionnelles avec les acteurs des divers réseaux de services issus du milieu, du réseau communautaire ou institutionnel, et ce, dans le respect de notre mission.

Enrichir la qualité de l'intervention en misant sur l'échange d'expertises et en saisissant les opportunités de maillages avec le milieu.

Miser sur le développement continu des compétences du personnel de l'établissement en matière de partenariat.

Réunir les conditions propices à l'actualisation du partenariat sous toutes ses formes.

## 3. DÉFINITIONS

Le CR La Myriade retient les définitions suivantes :

**Partenariat :**

« Le partenariat réel peut se définir comme un rapport égalitaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement.

Dans ce rapport, les deux parties ont des contributions différentes, mais jugées mutuellement comme également essentielles. Le partenariat réel est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. »<sup>1</sup>

Le partenariat se décrit également comme une relation privilégiée basée sur un projet partagé entre deux ou plusieurs parties.

**Participation sociale :**

« (...) la participation sociale implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité; elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable (...). »

**Développement social :**

« Le développement social est un processus, une démarche par laquelle une communauté, par voie d'initiatives, tente de maintenir ou d'améliorer, selon les valeurs qu'elle juge prioritaires, les conditions de vie collective et/ou individuelle. Ces conditions d'ordre social, économique et culturel permettent à chaque individu de développer pleinement son potentiel, de participer activement à la vie sociale et de retirer sa juste part de l'enrichissement collectif. »<sup>2</sup>

#### 4. PRINCIPES DIRECTEURS

- Considérant que la participation sociale de nos clientèles au sein de la communauté enrichit la société québécoise et contribue au développement et à la reconnaissance du potentiel de ces personnes;
- Considérant la vision du CR La Myriade qui consiste à actualiser et développer le potentiel de la personne afin qu'elle assume son rôle de citoyen à part entière;
- Considérant que l'actualisation de notre mission débouche sur la nécessité d'être visible et disponible à la collectivité lanauoise afin de saisir toutes les occasions de favoriser l'intégration et la participation sociales de nos clientèles;

---

<sup>1</sup> Panet-Raymond et Bourque, 1991, p. 65

<sup>2</sup> Conseil de la santé et du bien-être, *Forum sur le développement social : présentation de la démarche*, 1997, p.6

- Considérant que la qualité des services dispensés par le CR La Myriade est étroitement liée à la qualité et la diversité des relations professionnelles qu'entretient le personnel de l'établissement auprès de ses partenaires;

Le Centre de réadaptation La Myriade adhère aux valeurs et principes suivants :

- 4.1 Le CR La Myriade reconnaît l'unicité et l'apport de chacun de ses partenaires et entretient vis-à-vis d'eux des relations fondées sur le respect et la confiance mutuelle; ce principe s'actualise entre autres par un processus formel de rétroaction permettant de mesurer le niveau de satisfaction de nos partenaires dans leurs rapports avec nous;
- 4.2 Le CR La Myriade démontre un intérêt soutenu envers ses partenaires; ce principe s'actualise par la création et le maintien de liens significatifs durables;
- 4.3 Le CR La Myriade valorise la transparence dans ses relations et communications auprès de ses partenaires; ce principe s'actualise par une volonté d'établir des communications franches et ouvertes auprès de ces derniers et d'établir des rapports égaux;
- 4.4 Le CR La Myriade privilégie le consensus comme mode de participation dans ses rapports avec ses partenaires; ce principe s'actualise par une écoute attentive des divers points de vue et l'adoption d'attitudes conciliantes;
- 4.5 Le CR La Myriade adhère à la reconnaissance de la réciprocité, de la complémentarité, de l'expertise dans ses relations avec ses partenaires; ce principe s'actualise par les efforts déployés par l'établissement pour souligner l'apport des partenaires et leur contribution à l'amélioration des services.

## 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration. Toute modification doit être approuvée par ce dernier.